Réf. Farde e-Assemblées : 2444348

N° OJ : **121**

Projet d'Arrêté - Conseil du 12/12/2022

**Objet :** Convention entre l'asbl "Werk Centrale de l'Emploi" et la Ville de Bruxelles.- Subside 2022.- Frais d'exploitation et fonctionnement.

Le Conseil communal,

Considérant que la Ville de Bruxelles a prévu en budget ordinaire de 2022 un subside nominatif au bénéfice de l'asbl Werk Centrale de l'Emploi d'un montant de 579.000,00 EUR pour couvrir les frais de fonctionnement ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DECIDE :

Article unique : La convention pour l'octroi d'un subside pour l'exercice 2022 entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Werk Centrale de l'Emploi ayant pour but de fixer le mode d'utilisation du subside octroyé par la Ville - frais d'exploitation et fonctionnement au bd d'Anvers 26 et aux antennes décentralisées - est adoptée.

Annexes :

Convention 2022 FR (Consultable au Secrétariat des Assemblées)